



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Au Conseil Général de Bougy-Villars

**Rapport de la COGEFIN sur le préavis municipal no 06/2023 relatif
au budget 2024**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Général,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN) est composée de :

Richard Gerritsen Président,
Margaret Jacob
Eric Le Royer
Alain Palombini
André Poulie

Lors de la séance du 07 novembre 2023, M. Olivier Dumuid, Municipal des Finances et M. Claude Olivier Rosset , Syndic nous ont expliqué les éléments essentiels du budget 2024. La Commission les remercie pour leur disponibilité et les réponses fournies lors de la séance.

Introduction

En première lecture du préavis, la commission a formulé, par écrit, une série de questions à la Municipalité. Elle nous a répondu par écrit avant la séance. Cette manière de faire facilite la discussion et structure la séance. Nous remercions la Municipalité d'adhérer à cette manière de faire.

Administration

La mise en place d'un nouveau modèle comptable harmonisé « MCH2 » pour le secteur public engendrera, ponctuellement, des dépenses supplémentaires pour la commune, Ce nouveau modèle comptable a pour objectif de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes. Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation.

La commission ainsi que la Municipalité vont participer à une soirée d'information. L'objectif de la séance est de comprendre les changements de présentation des comptes induits par la mise en place de MCH2.



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Comme le coût de notre logiciel comptable Abacus se calcule par tranche de 500habitants nous passons, pour 6 habitants de plus, dans la tranche 500-1000 habitants. Ce qui augmente les coûts de CHF 4'500/année

Nos contributions au transport public ainsi qu'à TaxiBus vont légèrement augmenter. Mais ces services sont extrêmement utiles pour Bougy. Nous soutenons tous les moyens qui peuvent améliorer l'offre de transport public.

Domaines et Bâtiments

La commission a été un peu étonnée de trouver dans le budget 2024 tous les frais inhérents à la mise en place du chauffage à distance (CAD). Surtout que le projet n'a pas encore été voté au Conseil Général. La commission a été informée qu'un préavis est en cours d'élaboration et sera présenté au début de l'année prochaine lors d'un conseil spécial.

Dans un premier temps nous constatons que seule la taxe de raccordement est budgétée. Cette contribution financière unique correspond à un investissement de base au début du contrat. Elle couvre les frais liés à l'installation du système de chauffage à distance (génie civil, pose de la sous-station, etc).

En revanche il manque un élément important qui est le forfait annuel à la puissance. Chaque année un forfait annuel est calculé selon la puissance de l'installation. Il couvre les frais d'exploitation, d'amortissement de toute l'installation de chauffage à distance. Le montant de ce forfait est fortement influencé par le nombre de raccordements.

Le parking a Bougy donne des soucis à la Municipalité. La vente de macarons reste très modeste et loin de l'objectif poursuivi. D'ailleurs deux BODZ'Info et un « tout ménage » sont consacrés à ce sujet.

Comme le revenu des macarons et du parcomètre couvrent à peine le coût du contrôle, nous incitons la Municipalité à mettre en place une stratégie plus rentable que celle proposé dans le budget.

Mais dans tous les cas le montant des taxes pour le stationnement ne devrait pas dépasser le coût d'aménagement, d'entretien et de contrôle.

Nous pensons aussi que la Municipalité a assez de compétences pour résoudre le problème du parking sans faire appel à un spécialiste. En plus, le Service des routes est représenté par des « responsables de région-voyers », chargés des contacts de proximité avec les communes et disponibles pour leur apporter leur expérience en matière de gestion routière, de projet ou de procédures.



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Ordures ménagères et décharge

Lors des discussions avec la Municipalité nous avons déjà évoqué la possibilité de baisser les impôts ou de trouver un autre moyen pour diminuer un peu l'effet de l'inflation sur les finances familiales. La Municipalité de Renens est allée dans ce sens en donnant une subvention pour compenser l'augmentation du coût de la vie. Dans les faits cette subvention annule la facture de la taxe déchets. Peut-être un exemple à suivre.

Il ne faut pas oublier que dans le Canton de Vaud, contrairement à l'imposition des entreprises, celle des personnes physiques est une des plus élevées de Suisse, et ce pour l'ensemble des classes moyennes à supérieures.

Quasi pour tous les autres postes les augmentations prévues sont dues à l'augmentation générale du coût de la vie, c'est particulièrement visible dans le secteur de l'énergie.

Conclusions

Au terme de ce rapport, la COGEFIN à l'unanimité de ses membres vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes:

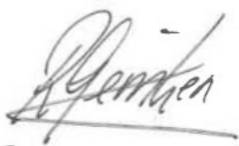
LE CONSEIL GÉNÉRAL DE BOUGY-VILLARS

- Vu le préavis municipal n°06/2023
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

D'adopter le budget pour l'année 2024.

Pour la commission de Gestion et des Finances


R. GERRITSEN


Eric Le Royer


A. Palombini


M. Jacob


A. Poulie